



LA GALE, UNE MALADIE BENIGNE MAIS CONTAGIEUSE

Des cas de gale sont régulièrement déclarés dans les écoles de la ville de Grenoble réparties sur tous les secteurs.

Cette maladie, bénigne mais contagieuse, demande un certain nombre de précautions.

➤ La contamination

La gale ne se transmet **que par contacts prolongés de peau à peau**, donc essentiellement au sein de la famille.

Le signe le plus flagrant est **une démangeaison qui s'intensifie le soir et la nuit**.

Si vous constatez une démangeaison de ce type chez votre enfant, contactez systématiquement votre médecin traitant

➤ Le traitement

La gale ne présente pas de caractère de gravité, mais doit être traitée pour guérir. Il n'y a pas de guérison spontanée.

Le traitement doit être appliqué à **la personne atteinte, et aux personnes vivant sous le même toit**.

Tout ce qui peut être lavé en machine (draps, doudous...) doit l'être à **60°**.

Ce qui ne peut pas être mis en machine doit être **enfermé dans un sac en plastique hermétique pendant au moins 72 heures à température ambiante**.

➤ A l'école

Dès la déclaration d'un cas de gale dans une école, le médecin du service de santé scolaire vérifie l'information et, en relation avec la direction éducation jeunesse de la ville de Grenoble, demande **la mise en place des mesures suivantes** :

- ✓ Les torchons sont retirés et remplacés par des essuie-mains à usage unique.
- ✓ Si la personne atteinte fait la sieste à l'école, les draps des lits de sieste sont lavés à 60° et les tissus non lavables (couvertures par exemple) sont enfermés dans des sacs en plastique hermétiques pendant au moins 3 jours.

La gale ne se transmet jamais par le matériel (stylos, cahiers etc.) et ne nécessite pas la désinfection des locaux et du mobilier, un nettoyage classique est suffisant.